

Comment participer à la lutte pour la régularisation de toutes les personnes sans-papiers ?

Nous pensons que **la lutte pour obtenir des papiers doit être menée par tout le monde**. Il faut à la fois aider chaque personne sans-papiers et participer à des actions qui rassemblent les sans-papiers et leurs soutiens, c'est-à-dire les étranger-e-s dit-e-s en situation régulière et les français-e-s.
Pour associer lutte individuelle et lutte collective, nous proposons aux gens, avec ou sans papiers, de rejoindre deux collectifs.

1) Délit de Solidarité

Délit de Solidarité, c'est quoi ?

Un **collectif d'individus** qui aident chaque personne sans-papiers dans ses démarches pour obtenir des papiers et pour sortir de la clandestinité. Il ne s'agit pas de remplacer les personnes sans-papiers dans les décisions concernant leur dossier. Il s'agit d'une aide politique pour leur permettre d'avoir le plus de chances possibles d'obtenir des papiers.

Que veut Délit de Solidarité ?

Délit de Solidarité lutte **pour la libre circulation et la libre installation** des gens dans le monde. Pour cela, les gens de Délit réclament la **REGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS**, quelle que soit la raison de leur présence en France.

Qui peut faire partie de Délit de Solidarité ?

CELLES ET CEUX QUI LE SOUHAITENT, AVEC OU SANS PAPIERS. Il n'est pas nécessaire de connaître le droit. Il suffit d'avoir envie de soutenir chaque personne dans sa lutte quotidienne pour obtenir des papiers.

Que fait Délit de Solidarité ?

Nous aidons chaque personne à analyser sa situation, à rédiger sa demande, à faire des recours, à trouver un-e avocat-e...

Mais nous pouvons aussi accompagner chaque personne à la préfecture ou encore pendant une audience au tribunal.

Nous travaillons avec d'autres associations et collectifs, en particulier avec le collectif de soutien aux personnes sans-papiers.

Où et quand peut-on rejoindre Délit de Solidarité ?

Nous sommes présent-e-s **chaque lundi, de 18 h à 20 h, à la maison de quartier de la Biquenais**, place Bir Hakem (métro Clémenceau), à Rennes.

2) Le collectif de soutien aux personnes sans-papiers

Le collectif de soutien aux personnes sans-papiers, c'est quoi ?

Un **collectif d'individus** qui organisent des actions locales ou régionales en faveur de toutes les personnes sans-papiers.

Alors que Délit de Solidarité privilégie le « tous pour un »,
le collectif privilégie le « un pour tous ».

Que veut le collectif ?

Le collectif lutte **pour la libre circulation et la libre installation** des gens dans le monde. Pour cela, les gens du collectif réclament **LA REGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS**, quelle que soit la raison de leur présence en France.

Qui peut faire partie du collectif ?

CELLES ET CEUX QUI LE SOUHAITENT, AVEC OU SANS PAPIERS.

Le collectif a besoin de la présence des sans-papiers et des étranger-e-s car le combat pour les papiers ne doit pas être mené que par les français-e-s.

Nous appelons chaque personne sans-papiers à participer aux assemblées générales du collectif, à prendre la parole, à proposer des actions et à enrichir notre lutte de son expérience.

Que fait le collectif et comment fonctionne-t-il ?

Nous organisons toutes sortes d'actions : manifestations, occupations, blocages, rencontres, informations, spectacles, etc.

Toute forme d'actions peut être proposée lors des assemblées générales où **chacun-e peut prendre la parole quand elle ou il en a envie.**

Les assemblées générales n'ont pas vraiment d'ordre du jour et n'importe quel sujet peut être débattu. Il n'y a pas de chef au collectif et **les décisions sont prises au consensus** (on ne vote pas). Nous aimerions que chaque personne participe à toutes les tâches. Chaque décision prise dans une assemblée générale peut être rediscutée ou annulée lors de l'assemblée générale suivante.

Chaque personne présente a la possibilité de bloquer une décision si elle juge qu'elle porte atteinte à ses principes fondamentaux.

Où et quand peut-on rejoindre le collectif ?

Nous nous retrouvons **chaque mardi à 18 h 45 à la Maison Internationale de Rennes, 7 quai Chateaubriand (2è étage), à Rennes.**